

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 20391

Délivrée en application de l'article R.543-106 du Code de l'Environnement



agréé par décision ministérielle en date du 29/08/2008 atteste que l'opérateur :

BUTROT

Siret : 35163372200019

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'Environnement.

Validité du : 30/03/2010

au : 30/03/2015

Le Président



Joseph AMAR